

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

### *Demande relative à la méthodologie d'identification des éléments du réseau de transport principal*

*(Dossier R-3952-2015)*

*Demande interlocutoire de suspension de l'inscription de certaines installations de production au Registre des entités visées par les normes de fiabilité*

### **Objet de la demande**

Le 2 décembre 2015, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie désignée comme coordonnateur de la fiabilité au Québec (le **Coordonnateur**), a déposé une demande relative à la méthodologie d'identification des éléments du réseau de transport principal (RTP).

Le Coordonnateur prévoit déposer cette méthodologie, ainsi qu'un registre révisé des entités visées par les normes de fiabilité, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Selon cette méthodologie, dix installations ne seraient dorénavant plus identifiées comme faisant partie du RTP. Cependant, le Coordonnateur soumet dès à présent à la Régie de l'énergie (la **Régie**), en raison de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de normes applicables à ces installations, une demande interlocutoire de suspension d'inscription de ces dix installations de production au registre des entités visées par les normes de fiabilité.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°), 34, 85.6 et 85.13 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

La demande ainsi que les documents afférents et la Loi sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à ses bureaux.

### **Procédure d'examen de la demande**

La Régie traitera cette demande interlocutoire par voie de consultation. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Coordonnateur, au plus tard le **15 décembre 2015 à 16 h**. Ce dernier pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **16 décembre 2015 à 16 h**.

Le calendrier quant à l'examen au fond du dossier suivra.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

### **Le Secrétaire**

Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)